Recette secrète pour rendre invisible l'héritage d'un Site classé, de deux Monuments historiques, et de son patrimoine spirituel

Versez tout ce beau patrimoine dans la **marmite du silence administratif** (ABF, IS, DDT)

- Laissez mijoter **quelques années**, le temps que le patrimoine se dissolve dans les rapports et les réunions.
- Remuez de temps en temps **avec un courrier poli** à l'édile, resté sans réponse, c'est important pour le goût.
- Ajoutez un zeste de « **concertation publique** », et un nuage de « consultations classées »
- Pour garantir un paysage uniformément bouché, l'astuce du Chef : ajouter une généreuse louche de **PLU 2018**, celui qui a **fait disparaître deux règles du POS** « haies limitées à 2 m », pourtant conforme à l'article 671 du Code civil, et « interdiction des toits-terrasses ».
- Servez tiède, accompagné d'une **autorisation ministérielle**.

Résultat : un paysage "moderne", allégé de son passé. A consommer **sans mémoire**, mais avec conviction !

Hier sans PLU : On protégeait un paysage, une mémoire, un esprit.

Premier Site classé dans la vallée en 1926
l'église inscrite MH et le « Carré de Port-Royal » classé MH,
et en 1954 a été classé le « Site du Fond Bireau »
pour préserver le « champ de visibilité » des deux MH.

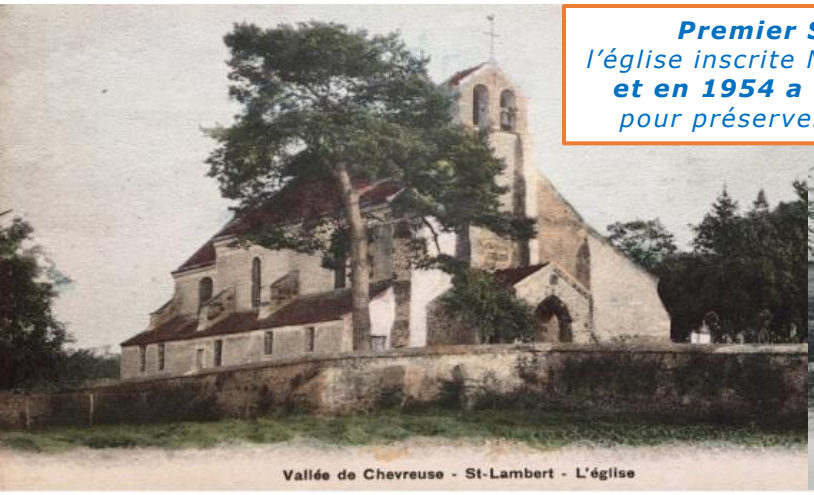

Aujourd'hui avec le PLU 2018, l'inspection des Sites, l'ABF, la DDT : on protège… la végétation

Début des années 70 : on construit dans le site classé, **début des années 2020 :** la végétation est envahissante, les Monuments historiques sont devenus invisibles, cachés par la végétation et le béton d'une extension contemporaine « typée Le Corbusier » aux années 70, en covisibilité avec les deux Monuments historiques (église et cimetière).

Pour garantir un paysage uniformément bouché, l'astuce du Chef, utiliser le PLU 2018, celui qui a su faire disparaître du POS la hauteur des haies à 2 m, en contradiction avec le code civil qui précise limitée à 2m.

Absence du logo M.H. sur les panneaux communaux

Photo du 06/10/2025

Quand au béton, c'est un ingrédient d'une efficacité redoutable : il camoufle un Monument historique bien plus sûrement qu'une haie de 5 m

Les élus**, fiers de leur nouveau PLU**, se félicitent d'avoir "redonné vie au territoire".
Il est vrai qu'**un béton bien coulé**, c'est aussi une forme de patrimoine : celui de demain.
Reste à savoir si demain, quelqu'un classera les erreurs.

Hier *«Un patrimoine historique,* ***est un édifice, un espace****, qui a été protégé du fait de son intérêt patrimonial (La Fondation du patrimoine)» On protégeait un paysage, une mémoire, un esprit.*

Aujourd'hui *ce qu'on ne voit plus n'a plus besoin d'être protégé.*